

**Conseil économique et social**Distr limitée
23 mars 2021Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Cinquante-troisième session

Addis-Abeba (hybride), 22 et 23 mars 2021

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Examen et adoption de la Déclaration ministérielle**Projet de déclaration ministérielle**

Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,

Réunis à Addis-Abeba, les 22 et 23 mars 2021, à l'occasion de la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Honorés par la présence du Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Abiy Ahmed, et des gouverneurs de nos banques centrales nationales et régionales, ainsi que d'autres hauts dignitaires et invités de marque,

Ayant délibéré sur le thème « L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », et considérant que l'industrialisation est sans doute la seule voie historiquement prouvée vers une croissance économique et un développement durable, soutenus par des économies industrialisées plus fortes, favorisés par la numérisation et la diversification, et accompagnés de politiques et stratégies respectueuses de l'environnement,

Conscients des effets sanitaires et économiques de la pandémie de COVID-19 qui, aggravée par les effets néfastes des changements climatiques, a durement touché les économies africaines, entraînant leur contraction pour la première fois en 20 ans, et freinant ou inversant la réduction de la pauvreté observée ces dernières années, ainsi que les progrès réalisés en matière d'éducation et de santé, mettant à nu les retards dans la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

Par la présente :

1. *Constatons* que, malgré le rebond de la croissance économique à 2,9 % en 2019, contre 2,7 % en 2018, la pandémie de COVID-19 a considérablement affecté la croissance africaine en 2020, avec une baisse estimée à -5,4 % du taux de croissance du produit intérieur brut, et a placé les pays africains face à de graves difficultés pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Agenda 2063 ;

* E/ECA/CM/53/1.



2. *Prenons note* des défis et des éventuels risques et incertitudes qui pèsent sur les perspectives à moyen terme, notamment en raison de la faiblesse de l'activité économique due aux mesures de confinement prises pour lutter contre la pandémie, de la menace des changements climatiques, du ralentissement économique mondial et des vulnérabilités exposées par la pandémie ;

3. *Notons avec préoccupation* une tendance à la désindustrialisation, car la pandémie a encore accentué le déclin de la production industrielle en Afrique et donc la nécessité de renforcer la base industrielle en Afrique ;

4. *Reconnaissons* que la plupart de nos économies sont encore fondées sur l'agriculture et que, par conséquent, la croissance de l'Afrique reste menacée par les catastrophes naturelles et les défis liés au climat, tels que les cyclones Idai et Kenneth en 2019 et la sécheresse, qui ont causé de graves dommages économiques d'un coût d'environ 2 milliards de dollars pour la plupart des pays d'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, ce qui signifie qu'il est urgent et important de mettre en place des stratégies pour prévenir ou réduire autant que possible ces effets ;

5. *Reconnaissons également* qu'il est important d'aligner les politiques industrielles sur les autres politiques sectorielles pertinentes, de promouvoir la consommation et la production locales, de participer aux chaînes de valeur régionales et mondiales et de tirer parti des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine pour et accélérer l'industrialisation du continent ;

6. *Reconnaissons en outre* qu'il est important de mener une stratégie d'industrialisation et de diversification économique inclusive qui favorise l'émergence de micro, petites et moyennes entreprises compétitives et d'un secteur informel bien connecté, contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois, et qu'il est nécessaire de renforcer les capacités des entrepreneurs, en particulier des femmes et des jeunes ;

7. *Constatons* l'ampleur des coûts économiques et sociaux engendrés par la pandémie de COVID-19, la nécessité pour les pays africains de mettre en place des stratégies et des politiques qui pourraient contribuer à soutenir le fort rebond de l'Afrique en matière de croissance et de stabilité macroéconomique, et à assurer la viabilité de la dette, afin de mieux construire l'avenir après la crise, et le rôle important qu'une stratégie continentale telle que la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait jouer à cet égard dans le soutien à la reprise et au-delà ;

8. *Reconnaissons* que les mesures prises par les pays africains pour lutter contre la pandémie de COVID-19 - telles que la distanciation sociale, les mesures de confinement et la fermeture des frontières, ainsi que les mesures budgétaires et monétaires visant à injecter des liquidités et à alléger le fardeau de la crise sur les groupes vulnérables et le secteur privé - ont considérablement affecté la situation macroéconomique des pays africains, en particulier leur situation budgétaire et leur endettement, et qu'en conséquence les pays africains sont contraints de mettre en place des politiques qui améliorent la gestion macroéconomique et la mobilisation des ressources intérieures, et qui encouragent les investissements du secteur privé ;

9. *Notons* que l'Afrique doit impérativement continuer à adopter des processus d'élaboration de politiques fondés sur des données factuelles, dans le but de planifier, de concevoir, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer des politiques de développement durables et inclusives qui favorisent la cohésion sociale grâce à des données de qualité dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et, tout en notant que l'accélération de la croissance, l'augmentation des taux d'investissement, l'amélioration de la

productivité et la création d'emplois décents nécessitent un environnement macroéconomique stable et résilient ;

10. *Prenons note* des activités de la Commission économique pour l'Afrique visant à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles dans toute l'Afrique, notamment ses travaux sur la modélisation macroéconomique, les prévisions et l'élaboration de scénarios, malgré des contraintes croissantes en matière de ressources, ainsi que de l'importance des ressources extrabudgétaires pour accroître la capacité de la Commission à répondre de manière adéquate aux besoins des États membres, des communautés économiques régionales, de l'Union africaine et des autres parties prenantes concernées ;

11. *Reconnaissons* qu'avant l'épidémie de COVID-19, l'Afrique a fait des progrès considérables sur le plan social, comme l'atteste une réduction des niveaux de pauvreté dans la plupart des sous-régions, mais que le rythme de réduction de la pauvreté a été lent, la croissance du produit intérieur brut par habitant étant de 0,5 %, soit moins que lors des deux décennies précédentes ; que cette croissance, qui est actuellement bloquée, voire inversée en raison de la pandémie, n'a pas été inclusive et n'a pas créé beaucoup d'emplois, ce qui confirme l'opinion selon laquelle la source et le type de croissance importent dans la création d'emplois sur le continent ; et que le thème de la présente session, à savoir « L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », vient à point nommé pour examiner les questions de création d'emplois de qualité, grâce à la numérisation, de manière à assurer un développement industriel durable, tout en prenant note du rôle que les technologies numériques ont joué pendant la crise de COVID-19 ;

12. *Reconnaissons également* le rôle que jouent les technologies numériques dans la transformation de l'industrie grâce à ce que l'on appelle la quatrième révolution industrielle, qui comprend l'adoption de technologies telles que les robots industriels et l'impression en trois dimensions dans la fabrication, ainsi que l'utilisation des mégadonnées et de l'intelligence artificielle dans la mise au point de produits et le commerce électronique dans le marketing et la vente, portant l'industrialisation à un niveau inégalé ;

13. *Prenons note* des possibilités offertes par la pandémie de COVID-19 pour renforcer les politiques et mieux construire l'avenir grâce à un mode d'industrialisation durable sur le plan environnemental et accompagné des moyens numériques nécessaires, ce qui exige que les décideurs jettent les bases solides de l'ère numérique en renforçant les capacités de recherche-développement, en intégrant la science, la technologie et l'innovation dans les politiques de développement, en investissant dans Internet et l'infrastructure numérique, et en améliorant les compétences numériques et les conditions de travail ;

14. *Reconnaissons* par conséquent la nécessité pour l'Afrique d'adopter une industrialisation et une diversification durables sur le plan environnemental comme moyen de créer des emplois à l'intention des jeunes afin de mieux construire l'avenir, tout en tenant compte des technologies émergentes de la quatrième révolution industrielle, des défis des changements climatiques et des pandémies, qui posent de nouveaux risques considérables et ouvrent diverses perspectives et possibilités pour le développement de l'Afrique ;

15. *Prenons note* des mesures rapides et actives que l'Union africaine a prises – conjointement avec les gouvernements africains, la Commission économique pour l'Afrique, les institutions régionales et les partenaires de développement – pour lutter contre la pandémie, en s'appuyant sur l'avantage comparatif qu'elle avait acquis dans le cadre des pandémies antérieures telles que la maladie à virus Ebola ;

16. *Reconnaissons* qu'en plus des efforts actuels visant à contenir et à combattre les effets néfastes de la pandémie, l'Afrique doit prendre des mesures efficaces augmenter la valeur ajoutée et créer des emplois décents à l'intention des 170 millions de jeunes Africains qui devraient entrer sur le marché du travail entre 2019 et 2030, et pour assurer la résilience face aux chocs futurs ;

17. *Appelons* par conséquent les États membres à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies et des politiques susceptibles de favoriser l'industrialisation et la diversification vertes, notamment par la formulation de stratégies et de plans intégrés de croissance verte et résiliente face aux changements climatiques et de numérisation, qui seront inclus dans les politiques industrielles et autres cadres de développement nationaux ;

18. *Appelons également* les États membres à établir de meilleures bases pour l'économie numérique et la nouvelle économie du climat, dans tous les secteurs afin d'améliorer la productivité en renforçant de manière appropriée les capacités de recherche-développement, en intégrant la science, la technologie et l'innovation dans les politiques de développement, et en investissant dans les parcs numériques le développement des compétences numériques, y compris l'informatique de base, la programmation et le codage informatiques, et les compétences non techniques et non liées à un emploi spécifique, telles que la communication, la gestion, la pensée analytique et critique, et la créativité ;

19. *Appelons* le secteur privé à exploiter de façon durable les stratégies de l'économie verte et bleue, et l'industrialisation adaptée aux aléas climatiques, en reconnaissant dans ce processus la progression rapide et l'intégration croissante des technologies nouvelles et émergentes, telles que les technologies numériques, les nanotechnologies, les biotechnologies et les matériaux ;

20. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique et à ses partenaires de développement de renforcer l'appui technique aux États membres pour soutenir la diversification et l'industrialisation, notamment en les aidant à libérer le potentiel du secteur privé dans la réalisation d'une industrialisation verte et résiliente face aux changements climatiques, en alignant leurs stratégies d'industrialisation sur les objectifs de développement durable, les objectifs de l'Agenda 2063 et les principes de l'économie verte et bleue, ainsi qu'à évaluer les enjeux des technologies nouvelles et émergentes pour l'industrialisation de l'Afrique, et à adopter de bonnes pratiques dans l'exploitation des technologies émergentes pour réaliser une industrialisation durable ;

21. *Appelons* les États membres à mener des stratégies d'industrialisation et de diversification économique inclusives qui donnent la priorité au développement de micro, petites et moyennes entreprises compétitives et qui assurent des liens avec le secteur informel pour accélérer la croissance économique, la création d'emplois et le développement de l'esprit d'entreprise, en particulier pour les femmes et les jeunes, avec le soutien efficace de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires de développement ;

22. *Prenons note* de la nomination d'Arkebe Oqubay en tant que candidat de l'Afrique au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ;

23. *Reconnaissons* l'important rôle que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel doit jouer dans la reconstruction en mieux, et aussi dans l'appui aux politiques industrielles et économiques favorables à une croissance inclusive et durable dans le monde en développement ;

24. *Reconnaissons* l'expérience éprouvée de M. Oqubay en matière de direction, de formulation et de mise en œuvre de changements politiques novateurs et significatifs dans l'ensemble des économies en développement ;

25. *Sommes confiants* que la vaste expérience de M. Oqubay, combinée à sa vision internationale, fait de lui le meilleur candidat pour le rôle de directeur général ;

26. *Reconnaissons* la vision ambitieuse de M. Oqubay pour une Organisation des Nations Unies pour le développement industriel revitalisée, et l'accent qu'il met sur l'industrialisation neutre en carbone, l'échange mondial de connaissances et la croissance industrielle inclusive ;

27. *Nous réjouissons* de pouvoir travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans l'ère post-COVID-19 et dans les années à venir ;

28. *Apportons notre soutien* à la candidature d'Arkebe Oqubay au poste de Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ;

29. *Nous félicitons* de l'adoption, par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa trente-troisième session tenue à Addis-Abeba les 9 et 10 février 2020, de la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs, dans laquelle la Conférence a décidé de veiller à ce que tous les fonds perdus dans la fuite illicite des capitaux et les flux financiers illicites soient retrouvés et restitués à l'Afrique pour qu'elle puisse financer son programme de développement ;

30. *Reconnaissons* que les États membres rencontrent des difficultés pour rechercher, saisir et recouvrer les ressources financières transférées illicitement du continent, ce qui limite la mobilisation des ressources intérieures nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063 ;

31. *Engageons* l'Organisation des Nations Unies, en particulier la Commission économique pour l'Afrique, les membres du Consortium sur les flux financiers illicites et les autres partenaires à tirer parti de la numérisation pour soutenir les pays africains dans la mise en œuvre de la Position africaine commune sur le recouvrement des avoirs et renforcer la mobilisation des ressources intérieures sur le continent ;

32. *Reconnaissons et saluons* l'initiative prise par la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses partenaires de développement, de soutenir et de mettre à disposition une plateforme qui permet aux ministres africains des finances de tenir des discussions sur plusieurs initiatives relatives à la dette, notamment l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt et les restructurations de la dette souveraine, afin d'améliorer l'accès des États membres au financement du développement ;

33. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de collaborer avec ses partenaires de développement pour poursuivre ce soutien, qui est important pour le rebond de la croissance économique ;

34. *Félicitons* la Commission économique pour l'Afrique pour le soutien continu qu'elle apporte à l'avancement du programme d'intégration du continent, notamment en fournissant un appui stratégique, analytique et technique aux États membres, aux communautés économiques régionales et aux organisations panafricaines comme l'Agence de développement de l'Union africaine, en particulier son programme d'action prioritaire II en faveur du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de l'Union africaine ;

35. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à renforcer ses capacités d'analyse, de conseil et de formation pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques fondées sur des données factuelles, notamment en matière de modélisation macroéconomique, de prévisions et d'élaboration de scénarios, et de redoubler d'efforts afin de mobiliser les ressources extrabudgétaires nécessaires pour répondre aux demandes croissantes de ses services par les États membres, les communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et les autres parties prenantes concernées ;

36. *Reconnaissons et saluons* l'engagement des dirigeants africains en faveur du développement du continent, comme en témoignent le démarrage, le 1er janvier 2021, des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine et le début des négociations des phases II et III sur l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle et le commerce électronique ;

37. *Réaffirmons* notre appel à la Commission économique pour l'Afrique pour qu'elle fournisse un appui technique aux États membres dans la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, à l'agriculture et aux chaînes de valeur régionales dans le secteur pharmaceutique, de l'agro-transformation et de l'enrichissement des minéraux, ainsi qu'en ce qui concerne les négociations des phases II et III des négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

38. *Saluons* l'action menée par la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec ses partenaires, pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités et programmes d'intégration régionale avec ses différents outils de suivi décrits dans la publication *État de l'intégration régionale en Afrique*, l'Indice de l'intégration régionale en Afrique et l'Indice-pays des affaires de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

39. *Nous engageons de nouveau* à poursuivre et à redoubler nos efforts pour relever les défis auxquels nos États membres continuent de faire face dans la mise en œuvre de divers programmes et engagements historiques d'intégration régionale, notamment dans les domaines de l'industrialisation, des économies intelligentes climatiques, de la numérisation, des données et des statistiques, des infrastructures, de l'énergie, de la convergence des politiques macroéconomiques, de la paix et de la sécurité, du commerce et des investissements ;

40. *Reconnaissons* que les pays africains en développement sans littoral ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de divers domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, notamment dans l'aménagement de corridors de transport en transit et de corridors économiques, même si ces progrès, très mitigés et lents, ont fait que la majorité de ces pays ont continué à faire face à des défis particuliers ;

41. *Prenons acte* de la Déclaration politique de haut niveau intitulée « Appel à l'action pour l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne » et publiée lors de l'examen global complet à mi-parcours de décembre 2019 du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, et à cet égard, *demandons* à la CEA, en étroite collaboration avec ses partenaires, de continuer à fournir un appui stratégique, analytique et technique aux pays africains en développement sans littoral dans les efforts qu'ils mènent pour mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne, notamment en leur donnant les moyens de tirer parti des possibilités qu'offrent les initiatives régionales comme la Zone de libre-échange continentale africaine ;

42. *Prenons également acte* des priorités programmatiques de la Commission pour 2022, *réaffirmons* notre engagement à soutenir le projet de

budget et *appelons* l'Assemblée générale des Nations Unies à approuver le plan et le budget de la Commission pour 2022, tels que présentés à cette auguste Conférence ;

43. *Reconnaissons* que les pays africains les moins avancés et Haïti ont bien progressé dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, notamment en ce qui concerne l'augmentation des dépenses par habitant pour l'enseignement primaire, ce qui a contribué à l'augmentation des taux de scolarisation et d'achèvement du primaire et à l'amélioration de la parité entre les sexes dans les écoles primaires et secondaires, qu'ils ont notamment réussi à assurer l'autonomisation des femmes au plan politique grâce à une représentation accrue dans les parlements nationaux et les administrations locales, et qu'ils ont également réduit la concentration des exportations en diversifiant leurs exportations de produits primaires ;

44. *Constatons avec préoccupation* que l'impact de la pandémie de COVID-19 met en péril les progrès réalisés jusqu'à présent, tels que décrits dans le rapport 2020 du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020¹, ainsi que dans le rapport de la Commission économique pour l'Afrique sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans les pays africains les moins avancés² ;

45. *Constatons également avec préoccupation* que, outre le ralentissement de la croissance, la pandémie devrait annuler les progrès réalisés dans les domaines de l'égalité des sexes, de l'éradication de la pauvreté et de la réduction des inégalités de revenus, de l'éducation et de l'emploi, compromettant ainsi les perspectives de réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

46. *Constatons en outre avec préoccupation* que, si la moitié des six pays les moins avancés qui ont été retirés de la catégorie jusqu'à présent sont des pays africains - le Botswana, Cabo Verde et la Guinée équatoriale - la lenteur et l'inégalité du développement des pays les moins avancés africains et d'Haïti compromettront les progrès limités réalisés pour satisfaire aux critères de retrait, par rapport à l'objectif du Programme d'action d'Istanbul, qui spécifiait que la moitié des pays les moins avancés devaient pouvoir être retirés de la catégorie ;

47. *Sommes particulièrement inquiets* de ce que la pandémie pourrait encore aggraver la vulnérabilité de la dette des pays africains les moins avancés, et *notons* que cinq des six pays en situation de surendettement sont des pays les moins avancés africains, et que deux des pays les moins avancés ont décidé de demander une restructuration de leur dette au titre du cadre commun de traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt ;

48. *Soulignons* la nécessité de réexaminer le système actuel de soutien aux pays les moins avancés dans la perspective de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en janvier 2022, afin de garantir que les mesures de soutien internationales fournissent les niveaux d'assistance nécessaires aux pays les moins avancés africains et à Haïti pour éliminer les obstacles structurels au progrès auxquels ils font face, et surmonter leurs vulnérabilités ;

¹ A/75/72-E/2020/14

² Commission économique pour l'Afrique, « État d'avancement de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) : Examen régional pour l'Afrique du Programme d'action d'Istanbul, Addis-Abeba, 2021.

49. *Réaffirmons*, à cette fin, notre appel à la Commission pour qu'elle continue à soutenir les pays africains les moins avancés dans leurs efforts pour sortir de la catégorie de pays les moins avancés et faciliter leur mise en œuvre du programme d'action qui émane de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Motion de remerciement

50. Nous remercions le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité qu'ils ont accordée aux États membres et aux représentants de diverses institutions et organisations qui ont participé à cette Conférence, ainsi que pour les courtoisies qui nous ont été accordées et qui ont assuré la réussite de nos réunions.

51. Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir organisé avec succès la cinquante-troisième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.
